LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / ASSOCIATIONS ET FISCALITÉ

PV D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

MODÈLE

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du XX

Le DATE EN LETTRES, les fondateurs de l'association XX se sont réunis en assemblée générale constitutive au XX.

Sont Présents :

- XX

L'assemblée générale désigne XX en qualité de présidente de séance et XX en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation de la première présidente / des premiers co-présidents
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – ADOPTION DU PROJET DE STATUTS

L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, après avoir pris connaissance du projet de statuts, décide de les adopter.

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de nommer XX en qualité de présidents (mandat social – dirigeant de droit).

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées donne pouvoir à toute personne en vue de réaliser les formalités de déclaration auprès de la préfecture.

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « XX».

La présidente ainsi désignée accepte sa fonction.

SIGNATURE